



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 octobre 2021**

**DÉLIBÉRATION N°2021-085**

**OBJET : Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services**

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 16  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 7

Le onze octobre deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT à Chrystelle EDOUARD, Bertrand POUSSIERRE à Yannick BARBOTTE

**Le ou les membres absent(s) :**

Aurore BAUGE, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Nicolas PERROUD, Aurélie HENAULT

**Secrétaire de séance :** Gérard PORA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché principal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De créer un emploi un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 07 octobre 2021.

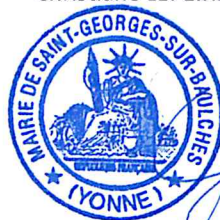
- La dépense correspondante sera inscrite au budget principal de la Commune

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Christiane LEPEIRE



Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le 15/10/2021

ID : 089-218903466-20211011-2021\_085-DE